



Crédit photo : Romuald Meigneux

**PIERRE-LUC VOGEL
PRÉSIDENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR DU NOTARIAT**

Pierre-Luc Vogel, 59 ans, notaire à Saint Malo a été élu Président du Conseil supérieur du notariat au cours de l'Assemblée Générale qui s'est déroulée les 21 et 22 octobre 2014.

Pierre-Luc Vogel était Premier Vice-président du Conseil supérieur du notariat, depuis octobre 2012, en charge du Projet des Notaires de France et de la prospective au sein du Bureau constitué par son prédécesseur, Jean Tarrade. En tant que président du CSN, il s'investira dans les affaires internationales et les TIC.

Marié et père de trois enfants, il est notaire à Saint-Malo depuis 1985. Il est également Chevalier dans l'ordre national du Mérite.

Pierre-Luc Vogel était Vice-président du Conseil supérieur du notariat, en charge du développement, de la qualité, du Projet des notaires de France et de la localisation des offices de 2010 à 2012.

Pierre-Luc Vogel a été président du Conseil régional de Rennes de 2005 à 2007 et président de la Chambre départementale d'Ille-et-Vilaine de 2000 à 2002. Il a été membre du groupe de pilotage de la Démarche Qualité Notariale et, également, directeur de l'École de Notariat de Rennes.

Depuis 2008, il représente les notaires de la Cour d'Appel de Rennes au Conseil supérieur du notariat.



LE NOUVEAU BUREAU DU CONSEIL SUPERIEUR DU NOTARIAT

Didier Coiffard

1^{er} Vice-président du Conseil supérieur du notariat

Didier Coiffard, 56 ans, notaire à Oyonnax (Ain) a été élu 1^{er} Vice-président du Conseil supérieur du notariat en charge des affaires internationales, du développement et des affaires juridiques.

Didier Coiffard a été membre de la chambre départementale de l'Ain de 1989 à 1992 et membre du Conseil régional de Lyon de 1994 à 1995. Il a été président de commission au 100^{ème} Congrès de Paris et Rapporteur Général au 105^{ème} Congrès de Lille. Il a également fait partie de la commission Image et TIC du CSN de 2010 à 2012.

Depuis 2010, il représente les notaires de la cour d'appel de Lyon au Conseil supérieur du notariat.

Christian Lefebvre

Vice-président du Conseil supérieur du notariat

Christian Lefebvre, 66 ans, notaire à Paris a été élu Vice-président du Conseil supérieur du notariat en charge des relations sociales et du Comité Mixte.

Christian Lefebvre a été Président de la chambre interdépartementale de Paris de 2010 à 2012. Il a été président du 103^{ème} Congrès de Lyon sur la division de l'immeuble. Il est cofondateur du Syndicat des Notaires de France (1982), membre du Bureau de la CRPCEN et membre de la Commission Mixte paritaire de la Convention collective.

Depuis 2012, il représente les notaires de la Chambre interdépartementale de Paris au Conseil supérieur du notariat.

Edmond Jacoby

Secrétaire du Conseil supérieur du notariat

Edmond Jacoby, 60 ans, notaire à Forbach (Moselle) a été élu Secrétaire général du Conseil supérieur du notariat en charge des affaires européennes et des relations avec l'ACNF.

Edmond Jacoby a été Président de la chambre départementale de Moselle de 2002 à 2004 et Président du 101^{ème} Congrès des Notaires à Nantes sur les Familles sans frontières en 2005.

Depuis 2012, il représente les notaires de la cour d'appel de Colmar/Metz au Conseil supérieur du notariat.



Philippe Durand
Membre du Bureau du Conseil supérieur du notariat

Philippe Durand, 55 ans, notaire à Gardanne (Bouches-du-Rhône), a été élu membre du Bureau du Conseil supérieur du notariat en charge du Projet des Notaires de France, de la qualité, de la localisation, des affaires immobilières et des relations avec l'ANC.

Philippe Durand a été Président de la chambre départementale des Bouches-du-Rhône de 2000 à 2002.

Depuis 2012, il représente les notaires de la cour d'appel d'Aix-en-Provence au Conseil supérieur du notariat.

Marie-Hélène Kraft-Faugère
Membre du Bureau du Conseil supérieur du notariat

Marie-Hélène Kraft-Faugère, 57 ans, notaire à Cahors (Lot), a été élue membre du Bureau du Conseil supérieur du notariat en charge de la communication, de la déontologie, de la discipline et des relations avec l'Assemblée de Liaison.

Marie-Hélène Kraft-Faugère a été Présidente de la chambre interdépartementale des notaires du Gers, du Lot et du Lot-et-Garonne de 2011 à 2012.

Depuis 2012, elle représente les notaires de la cour d'appel d'Agen au Conseil supérieur du notariat.

Thierry Lairé
Trésorier du Conseil supérieur du notariat

Thierry Lairé, 60 ans, notaire à Herblay (Val d'Oise), a été élu Trésorier du Conseil supérieur du notariat en charge des affaires économiques et budgétaires et de la formation.

Thierry Lairé a été Président de la chambre interdépartementale de Versailles de 2005 à 2007 et Président du conseil régional de Versailles de 2010 à 2012.

Depuis 2012, il représente les notaires de la cour d'appel de Versailles au Conseil supérieur du notariat.



LE CONSEIL SUPERIEUR DU NOTARIAT

Le Conseil supérieur du notariat est un établissement d'utilité publique créé par l'ordonnance du 2 novembre 1945. Il représente le notariat au niveau national. D'autres instances participent également à la vie de la profession : les chambres départementales des notaires et les conseils régionaux qui regroupent les notaires d'une même Cour d'Appel.

Les attributions du Conseil supérieur du notariat

Il représente la profession auprès des pouvoirs publics et transmet au Ministère de la Justice son avis, chaque fois qu'il est sollicité à propos de dispositions concernant des domaines de compétence du notariat.

Sa mission de représentation comporte aussi la faculté d'intervenir spontanément auprès des pouvoirs publics pour suggérer toute autre mesure législative ou réglementaire de nature à améliorer la pratique juridique ainsi que la situation économique et fiscale des Français. Il défend et promeut l'acte authentique. C'est enfin l'instance qui détermine et conduit la politique de l'ensemble de la profession.

Si la mission de contrôle du respect de la discipline professionnelle relève des Chambres de discipline, sous l'autorité du Procureur de la République, le Conseil supérieur du notariat participe à leurs côtés, au contrôle de la profession en organisant des inspections inopinées dans les études.

Il tranche des désaccords entre les Chambres dépendant de Conseils régionaux différents ainsi qu'entre notaires de ressorts de cours d'appel différentes.

Il propose au garde des Sceaux des mesures propres à améliorer l'implantation des offices notariaux.

Par ailleurs, son organisation lui permet de fournir des services spécialisés et de répondre aux demandes des Chambres, des Conseils régionaux et des notaires eux-mêmes. C'est ainsi qu'il assure, notamment, la gestion des relations sociales au sein de la profession en liaison avec les organisations représentatives des salariés du notariat.

Le Conseil supérieur a également développé des services d'études et de recherches :

- ✓ l'Institut d'études juridiques a pour mission d'étudier les textes législatifs et réglementaires qui lui sont soumis, ainsi que leur impact, et d'exprimer l'avis de la profession sur les problèmes juridiques ;
- ✓ l'Institut notarial de l'entreprise et des sociétés, l'Institut notarial de l'immobilier, l'Institut notarial du patrimoine et de la famille, l'Institut notarial de l'espace rural et de l'environnement et l'Institut notarial des collectivités locales ont pour mission de renforcer les compétences des notaires et de développer l'activité notariale dans ces domaines.



La composition du Conseil supérieur du notariat

Le Conseil supérieur est composé des délégués élus au sein de chaque conseil régional. Ils sont élus pour quatre ans par les membres du conseil régional et par les membres des Chambres des notaires du ressort de ce conseil. Les délégués sont renouvelés par moitié tous les deux ans. Chacun des 33 conseils régionaux regroupe les notaires d'une même cour d'appel.

Le Bureau du Conseil supérieur se compose de sept membres élus pour deux ans par l'Assemblée générale. Le président du Conseil supérieur est élu pour deux ans.

<http://www.notaires.fr>

Le Conseil supérieur du notariat en Europe et dans le monde

Le Conseil supérieur du notariat est membre du Conseil des Notariats de l'Union Européenne (CNUE). Le CNUE est un organisme officiel représentatif de la profession notariale auprès des institutions européennes. Il regroupe les notariats de tous les Etats de l'Union connaissant cette profession, soit 22 pays sur 28. Le CNUE est le porte-parole de la profession notariale, il exprime les décisions communes de ses membres auprès des instances de l'Union Européenne. C'est une association sans but lucratif de droit belge.

<http://www.cnue.be/>

Le Conseil supérieur du notariat est également membre de l'Union Internationale du Notariat Latin (UINL). Cette organisation non gouvernementale a été créée en 1948 pour promouvoir, coordonner et développer l'activité notariale dans le domaine international. Elle est représentée au sein de l'ONU, de l'UNESCO, de l'OMC, de la Conférence de la Haye...

Son siège juridique est à Buenos Aires et son siège administratif est à Rome. L'UINL compte 86 pays, répartis sur quatre continents. <http://www.uinl.org>

<http://www.notaires-rapportannuel2013.fr/>

LE NOTARIAT EN CHIFFRES

Offices, notaires et salariés :

Au 1^{er} août 2014, on compte :

- ✓ 4.561 offices, nombre auquel il convient d'ajouter 1.333 bureaux annexes, ce qui porte à 5.893 le nombre de points de réception de la clientèle sur tout le territoire.
- ✓ 9.600 notaires, dont 7.033 exercent sous la forme associée au sein de 2.970 sociétés.
La profession compte 3.297 femmes notaires (34%).
- ✓ Plus de 48.000 salariés, ce qui porte, en ajoutant les notaires, à un peu plus de 57.000 le nombre de personnes travaillant dans le notariat.
- ✓ Âge moyen : 48 ans

Poids économique :

Par an, les notaires:

- ✓ **reçoivent 20 millions de personnes,**
- ✓ **traitent des capitaux d'un montant total de 600 milliards d'euros,**
- ✓ **établissent 4 millions d'actes authentiques,**
- ✓ **réalisent un chiffre d'affaires de 6,5 milliards d'euros.**

Répartition de l'activité notariale suivant le chiffre d'affaires :

Immobilier : Ventes Construction, Baux	Actes liés au crédit	Actes de famille Succession	Négociation Immobilière	Droit de l'entreprise, Conseil, Expertise, Conseil patrimonial...
49 %	14 %	26 %	4 %	7 %